

Sous-section 2.—Indice du coût de la vie

Objet et interprétation.—L'indice du coût de la vie, établi par le Bureau fédéral de la statistique, mesure l'influence que les variations des prix de détail des denrées et du coût des services exercent sur le budget d'une famille-type de salarié urbain.

Il doit être bien entendu que l'indice est une mesure de la variation des prix. Beaucoup de gens emploient l'expression "coût de la vie" pour indiquer le coût total des articles qu'ils achètent. Cette acception de l'indice du coût de la vie peut inclure diverses choses d'une année à l'autre ainsi que différentes quantités des mêmes choses. Un indice du coût de la vie reposant sur cette idée refléterait la valeur de tous les achats effectués par chacun. Il pourrait être mesuré par les dépenses totales du consommateur telles qu'elles paraissent dans les estimations* du revenu national et des dépenses nationales, effectuées par le Bureau de la statistique. L'indice du coût de la vie repose sur une conception très différente. Il mesure les variations d'un budget familial auquel figurent les mêmes quantités des mêmes denrées et services pendant des périodes de temps considérables. C'est essentiellement un indice qui reflète les variations des prix. Il requiert de légers ajustements, afin qu'on puisse tenir compte des changements de qualité et y inclure de nouvelles rubriques ou de nouveaux articles de temps à autre, comme il est expliqué ci-après. A des intervalles plus longs, un relevé tout à fait nouveau des budgets familiaux est entrepris. Une nouvelle enquête a commencé en octobre 1948. Elle servira de base à un nouvel indice du coût de la vie, qui se rattachera à celui de la période antérieure.

Chaque chiffre mensuel est un pourcentage qui permet de comparer la valeur actuelle en dollars du budget-indice avec celle du même budget d'une période-étalon. La période-étalon adoptée par le Bureau à l'heure actuelle est l'intervalle de cinq ans de 1935 à 1939, et la valeur moyenne du budget-indice de cette période est représentée par 100. La valeur comparable au 2 août 1948 était 157.5. Ce chiffre de 157.5 devient l'indice du coût de la vie au 2 août 1948.

Indice du coût de la vie en 1947.—La hausse de 18.9 points que l'indice officiel du coût de la vie accuse en 1947 rappelle la façon dont les prix se sont comportés au cours des années 1919 et 1920. La seule régie importante visant le consommateur en temps de guerre et qui soit encore en vigueur à la fin de 1947 est celle des loyers des locaux d'habitation; une hausse de 10 p. 100 dans ce domaine est autorisée au cours de l'année. Si les prix des aliments accusent les hausses les plus brusques, ceux des vêtements et des articles de ménage augmentent aussi sensiblement, et les indices de tous les groupes contribuent dans une certaine mesure au changement relevé. Les modifications subies par les groupes budgétaires en 1947 sont les suivantes:

<i>Énumération</i>	<i>Décembre 1946</i>	<i>Décembre 1947</i>	<i>Variation en points</i>
Aliments.....	146.4	178.7	+32.3
Combustible.....	109.2	120.3	+11.1
Loyer.....	113.4	119.9	+6.5
Habillement.....	131.2	159.3	+28.1
Articles de ménage.....	129.4	154.9	+25.5
Divers.....	114.1	119.8	+5.7
INDICE TOTAL.....	127.1	146.0	+18.9

* Voir les comptes nationaux et la statistique économique connexe, chapitre XXVI.